

● (1150)

M. Mitges: Le ministre sait fort bien que si des vétérinaires compétents n'inspectent pas nos abattoirs cela nuira à nos exportations de viande dans de nombreux pays étrangers, aussi lui demanderai-je de faire l'impossible pour veiller à ce que cela soit fait.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ENTRETIENS RELATIFS AUX ACCORDS AVEC D'AUTRES PAYS—L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ENTENTES

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 8 février, lorsque le bill C-35, sur les accords réciproques conclus au sujet des pensions a été débattu à la Chambre des communes, le ministre a déclaré que la France, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis s'étaient montrés disposés à conclure des accords bilatéraux sur la sécurité sociale, et que, à la suite des entretiens préliminaires avec des représentants des divers pays, ils nous avaient soumis des propositions. Le ministre pourrait-il nous dire si les accords prendront effet dès que la loi entrera en vigueur, c'est-à-dire je crois, le 1^{er} juillet? Sinon quelle en est la raison, et quand pense-t-il que ces accords prendront effet?
[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la réponse à la première question de l'honorable député est non. J'ai moi-même rencontré les ministres des pays en cause au cours du mois dernier. J'ai fait pression auprès de ces gouvernements pour hâter la conclusion d'accords entre nos pays. Il doit y avoir des rencontres au niveau des fonctionnaires au cours des mois qui suivent. Nous espérons que ces ententes seront conclues dans le plus bref délai, mais il n'y a évidemment aucun moyen que je puisse utiliser pour forcer un autre pays à signer une entente. Au sujet de l'aspect qui intéresse le plus l'honorable député, c'est-à-dire les citoyens britanniques qui sont au Canada, j'ai obtenu un accord de principe de la part de mon collègue britannique, mais il m'a indiqué son inquiétude quant à la disponibilité des fonds en Angleterre à ce sujet. J'ai demandé que cette question soit soulevée à nouveau par nos deux gouvernements, de façon que le gouvernement britannique mette en disponibilité les fonds nécessaires pour en arriver le plus rapidement possible à une entente.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LES MOTIFS DE LA NON-UTILISATION DES APPAREILS CANADAIRES CL-215 DANS LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Il y a environ 115 appareils de plusieurs types qui servent à arroser, d'eau et de matières ignifuges les incendies de forêt, et qui pour la plupart, sont des appareils provenant des surplus de l'armée qui ont été modifiés, tels que le Canso, le Tracker ou l'appareil commercial du type Beaver ou Otter. Or, le seul appareil au monde qui ait été spécialement conçu pour combattre les incendies de forêts est l'avion Canadair du

Questions orales

type CL-215, dessiné et construit dans les années 1960 d'après l'avis d'experts du service forestier canadien, mais qui n'a été acheté au Canada que par le ministère des Terres et Forêts du Québec, qui en a actuellement 15 en service; j'aimerais donc demander au ministre s'il sait pourquoi cet appareil n'est pas utilisé dans d'autres provinces du Canada, et quelles sont les initiatives prises pour financer l'achat de cet appareil, qui constitue à mon avis, une importante mesure de protection pour notre industrie forestière?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Je présume que le député fait allusion à l'utilisation de ces appareils largueurs d'eau qui servent à la protection contre les incendies de forêt. Cette question a été soulevée à la réunion du Conseil canadien des ressources et des ministres de l'Environnement à Saskatoon. Nous reconnaissons tous la nécessité de coordonner le matériel de ce genre afin qu'il soit disponible à l'échelon national quand surgissent des situations urgentes. Le problème est que les provinces ont tendance à agir à leur guise en ce qui concerne la protection contre le feu. Si nous parvenons à dresser un programme national pour la protection des produits forestiers, j'espère qu'en vertu de ce programme, ce matériel très coûteux sera disponible sur demande grâce à une formule quelconque de frais partagés.

* * *

LES FINANCES

LE DROIT APPLICABLE AUX TOMATES—LA POSSIBILITÉ DE RECONDUCTION

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais lui demander si on réexamine actuellement le programme concernant le droit applicable aux tomates qui a été mis en vigueur plus tôt cette année à la suite des demandes répétées des conditionneurs et des producteurs. Sera-t-il prolongé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis, mais je promets au député de communiquer personnellement avec lui à ce sujet.

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE DE PLACEMENT POUR L'ACQUISITION DES INTÉRÊTS DU GOUVERNEMENT DANS LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à suivre l'exemple du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui projette de former une société privée de placement, qui ne sera pas une société de la Couronne, pour prendre en mains les intérêts du gouvernement—en l'occurrence acquis par suite des politiques interventionnistes du gouvernement socialiste précédent—dans un certain nombre d'entreprises industrielles, et pour offrir les actions aux épargnants qui, dans le cas de la Colombie-Britannique, possèdent actuellement près de 6 milliards de dollars dans des comptes d'épargne, ce qui aura l'avantage d'ouvrir des chances de placement aux autres Canadiens et d'éviter aux contribuables canadiens d'avoir à financer la mauvaise gestion dont font preuve actuellement certains organismes et sociétés de la Couronne?